

Trésor est effroyablement petit du point de vue du budget fédéral. Je reviendrai dans quelques minutes à cette question. Je tiens tout d'abord à souligner un point, et j'ai assez de courrier pour savoir ce que pensent les Canadiens âgés: les gens sont profondément déçus. Ils ne sont peut-être pas en colère, ils ne font pas d'observations d'ordre politique, mais ils sont douloureusement désappointés qu'on les traite ainsi.

Des personnes ne se contentent pas de m'écrire directement, elles m'envoient des copies de lettres adressées au premier ministre (M. Trudeau) et au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Munro). Une lettre dont j'ai pris connaissance l'autre jour m'a plu; le ministre s'en souvient peut-être. L'auteur lui demandait: Comment avez-vous pu laisser quelqu'un vous convaincre contre votre cœur ou votre jugement? J'ai une bonne idée des responsables, mais je ne cite pas la lettre pour signaler ce fait mais pour faire comprendre les dispositions et l'état d'esprit des personnes âgées.

Il ne faut pas seulement penser aux 510,000 qui n'obtiendront pas le supplément, même si dans leur condition ils ont besoin de chaque cent qu'ils peuvent trouver, mais à tout le groupe de 1,700,000, et aux jeunes qui s'inquiètent de leurs parents et de leurs grands-parents. Tout le monde est déçu de ce partage en deux groupes.

Je me rends compte aussi, dans les nombreuses lettres que je reçois à ce sujet, que les gens sont déçus, sinon désabusés, et parfois même irrités. Ils demandent: Comment le Parlement peut-il nous traiter ainsi, alors qu'il a conclu un contrat social prévoyant que toutes les pensions seraient dorénavant indexées? Je vous en citerai quelques passages à l'appui de mon dire dans quelques minutes. Ils demandent: Comment pouvez-vous violer ce contrat?

On soulève un autre point dans les lettres que je reçois notamment depuis deux ou trois jours. Je n'insisterai pas là-dessus, car je ne veux pas m'écarter de mon sujet ni irriter les gens à qui j'adresse mon plaidoyer. Mais les députés savent ce que disent leurs concitoyens: Comment le Parlement peut-il demander aux pensionnés de la vieillesse de se contenter d'une dernière augmentation de 42c., alors qu'il reçoit un rapport qui propose des augmentations plutôt généreuses pour les députés, ce qui vient s'ajouter à la hausse de nos pensions que nous nous sommes accordée il y a seulement quelques mois, sans oublier l'augmentation annuelle de 2 p. 100 des pensions des fonctionnaires. On est déçu du Parlement. Même si je crois que cette institution est sûre et solide, monsieur l'Orateur, il ne faut pas exagérer; il ne faut pas trop compter sur le respect que les Canadiens manifestent envers cette institution. Si nous faisons trop de choses qui portent les gens à croire que nous nous soucions d'abord de nous-mêmes et de certains autres intérêts, et que nous ne tenions pas nos promesses envers les vieillards du pays ou d'autres groupes qui ne font pas l'objet du débat de cet après-midi, la déception de ces gens pourrait avoir des répercussions fâcheuses sur le Parlement. J'appuie ces trois motions avec toute la sincérité et toute l'énergie dont je suis capable, et dans l'intérêt même du Parlement. On m'écrit pour me dire: Vous ne

[M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre).]

pouvez nous faire cela; le gouvernement ne peut agir ainsi; ce n'est pas digne du Parlement. A nous de leur prouver que nous n'agissons pas ainsi.

● (3.40 p.m.)

Je sais à quelles difficultés je me butte aujourd'hui. Nous nous sommes prononcés à deux ou trois reprises au comité permanent, précisément sur les articles dont les deux motions à l'étude sont l'objet, et nous avons perdu, la proportion des voix étant d'environ 9 à 4 dans les deux cas. Tous les libéraux qui étaient là ont voté contre l'indexation de la pension de vieillesse; mes amis du parti conservateur, ma collègue de Vancouver-Kingsway (M<sup>me</sup> MacInnis) et moi-même, qui représentions notre parti au comité, avons voté pour le maintien de l'indexation. Mes amis à ma gauche n'étaient malheureusement pas présents à ce moment-là, mais je suis sûr qu'ils auraient voté comme nous.

Je tiens à préciser ceci. Je sais qu'il s'agit ici d'un bill inscrit au nom du gouvernement et appuyé par ce dernier. Les ministériels de l'arrière-ban y ont donné leur appui au comité. Mais le fait demeure que nous sommes ici au Parlement, endroit où l'on entend ou prononce des discours, où l'on examine les arguments invoqués et où chaque député se prononce.

A tous les députés qui envoient leurs vœux de Noël et du Nouvel An à leurs électeurs, je dis de n'en rien faire s'ils doivent ensuite décevoir les gens en leur disant à peu près ceci: Mais oui, nous avions promis il y a quelques années d'indexer les pensions sur le coût de la vie, mais le gouvernement a changé d'avis et nous, ses partisans de l'arrière-ban, nous allons emboîter le pas. Je prends le Parlement si à cœur que je vous prie de vous raviser. Il y a autant de députés comme moi dans les autres partis que dans le mien, j'en suis sûr. Qu'on le prouve donc aujourd'hui lorsqu'il faudra voter sur ces motions.

Mon troisième point porte sur le mot «équité». On ne saurait justifier un programme en vertu duquel les vieillards sont divisés en deux groupes, dont l'un bénéficie d'une pension indexée sur le coût de la vie et l'autre, pas. Il est inutile que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Munro) me dise que nous modifions l'affectation de nos fonds au bénéfice des pauvres. Nous avons abordé cette question l'autre jour. Je répète que nous ne faisons que redistribuer la pauvreté. Nous n'exigeons pas de nouveaux impôts de ceux qui sont encore assez jeunes pour travailler; toutes ces majorations seront acquittées par la Caisse de la sécurité de la vieillesse. C'est-à-dire que nous enlevons \$1.17 par mois à 510,000 personnes—il y en a davantage, mais je parle de celles qui ont un revenu moyen—et que nous remettrons cette somme à d'autres vieillards, à compter de janvier.

Je pourrais essayer de montrer l'iniquité de la formule de bien des façons. J'ai fait des calculs et, à un certain moment, je songeais à fournir une demi-douzaine d'exemples. J'ai décidé de n'en citer qu'un, car je crois qu'il illustre très bien cette iniquité. J'espère que les députés prêteront l'oreille à la série de chiffres que je vais citer. Ils ne sont pas trop compliqués et je suis sûr qu'on les comprendra facilement.